

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 19 mai (19/05/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. Bernard MOUILLERAC, **Conseiller Municipal**.

Madame DESCAMPS est nommée secrétaire de séance.

08 – 19 mai 2022

**8. Délibération validant l'organigramme de la Commune de Moissac**

Rapporteur : M. PORTES

**Vu** le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1111-2,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du comité technique réuni le 4 avril 2022,

**Considérant** la nécessité croissance de performance qui pèse sur les communes, compte-tenu, notamment, du contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent actuellement ;

**Considérant** la volonté de la ville de Moissac d'appréhender de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution,

**Considérant** la volonté de la collectivité de structurer ses services afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité de son administration,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A 26 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,**  
**DUPARC, LORENZO, VELA),**

**ADOpte** l'organigramme des services de la ville de Moissac comme joint en annexe,

**DIT** que Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac le 23 mai 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :